

AVANT-PROPOS

Lorsque, en 1993, la Commission du droit international a décidé d'inscrire à son ordre du jour la question des réserves aux traités, la complexité du sujet ne lui avait pas échappé. Conformément à son optimisme coutumier, cela ne l'avait pas empêchée de sous-estimer toutefois le temps à y consacrer. Selon la Commission, il y avait «de bonnes chances d'aboutir dans des délais raisonnables à un résultat concret, à savoir à l'adoption en première lecture, à la fin du quinquennat en cours [*i.e.*, en 1996], d'un projet destiné à l'Assemblée générale»¹.

Il a fallu attendre l'été 2011 pour que la Commission adopte en seconde lecture (et patienter jusqu'à janvier 2012, pour qu'il soit diffusé dans les six langues officielles de l'Organisation) le *Guide de la pratique sur les réserves aux traités*². On connaît cependant, depuis la Rome d'Auguste, les vertus du *Festina lente*.

A lui seul, le volume, inégalé dans l'histoire de la CDI, du produit final du travail de la Commission (le Guide comporte 660 pages) témoigne de l'abondance et de l'extrême diversité de la pratique des réserves ainsi que de l'amplitude des difficultés que cette pratique soulève sur le terrain de la technique juridique.

L'évènement que constitue la publication du Guide méritait qu'une journée d'études lui soit consacrée. Le présent ouvrage en est le produit. La publication du Guide coïncidant par ailleurs avec la décision du Rapporteur spécial sur les réserves aux traités, Alain Pellet, de quitter la Commission après plus de vingt années de dévouement, jamais démenti, à la cause du développement progressif et de la codification du droit international, le plaisir de l'hommage légitimement rendu au travail accompli a pu accompagner celui de l'échange scientifique.

Cette journée d'études a réuni des intervenants de haute renommée, à la fois universitaires et praticiens. Elle s'est tenue le 15 novembre 2013 dans les locaux de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, grâce au Centre de droit international de Nanterre (Cedin) qui, après en avoir soumis l'idée aux membres du Conseil de la SFDI qui l'ont favorablement accueillie, en a endossé la direction scientifique et pris en charge l'organisation matérielle.

La date retenue pour cette journée d'études a immédiatement fait suite aux débats de la Sixième Commission de l'Assemblée générale sur le Guide de la CDI. Initialement programmée à l'automne 2012, la discussion du Guide par la

¹ *Annuaire de la CDI*, 1993, vol. II (2^{ème} partie), p. 100, pars. 427-430.

² A/66/10/Add.1.

SFDI - Journée de Nanterre

Sixième Commission n'a pu avoir lieu cette année-là en raison de la tempête Sandy qui s'est abattue sur New York au moment où devait s'ouvrir la Semaine du droit international qui réunit, chaque année, au siège des Nations Unies les conseillers juridiques des ministères des affaires étrangères des Etats membres de l'ONU. La discussion dut être reportée l'année suivante et eut lieu, par une heureuse coïncidence, quelques jours seulement avant la présente journée d'études (les 30 octobre et 1^{er} novembre 2013). Quelques semaines plus tard, le 16 décembre, l'Assemblée générale devait adopter la résolution 68/111 dédiée aux réserves aux traités par laquelle elle décida de « [p]rend[re] note du Guide de la pratique, que la Commission du droit international a présenté, et des directives qui y figurent, dont le texte est annexé à la présente résolution, et recommande qu'il soit diffusé le plus largement possible ». La parution, quelques mois plus tard, des Actes de cette journée d'études s'inscrit harmonieusement dans cette séquence.

Le lecteur se dira peut-être, lorsqu'il l'aura en mains, que le présent ouvrage ne souffre guère la comparaison, en volume, avec le Guide de la CDI. Il aura raison. Cela ne veut pas dire que les universitaires manieraient plus facilement l'art de la synthèse que les membres de la CDI ; cela ne signifie pas davantage que le Guide aurait peu inspiré les participants à cette journée d'études, ni que le présent ouvrage constituerait un *memento* ne dépassant pas le survol artificiel de l'ensemble de la matière. Les organisateurs de cette journée ont en réalité fait le choix, en harmonie avec les contraintes éditoriales de la collection des journées d'études de la SFDI, de resserrer les débats autour de quelques questions particulières, parmi toutes celles que pouvait susciter – et que suscitera sans aucun doute à l'avenir – le Guide, en s'efforçant de se concentrer sur les questions les plus sensibles et les arêtes les plus vives.

Compte tenu de la variété des thématiques juridiques qu'impliquent le Guide et le droit et la pratique des réserves, le présent ouvrage se veut un point de passage plutôt qu'un point d'aboutissement. Conformément aux objectifs de la SFDI, il vise avant tout à encourager de nouvelles recherches et de nouvelles études en proposant une première évaluation du *Guide de la pratique sur les réserves aux traités* et en suggérant de nouvelles perspectives théoriques et pratiques sur une institution classique du droit international (les réserves aux traités) dont la vigueur actuelle n'a d'égale que les difficultés et les incertitudes constantes entourant son régime. Nous formons le vœu que cet objectif sera rempli.

Avant de laisser le lecteur partir à la découverte des contributions qui suivent, il nous faut adresser nos remerciements les plus vifs aux contributeurs pour leur participation et pour avoir accepté de remettre leurs manuscrits dans des délais très courts, à M^{me} Stéphanie Millan, Secrétaire générale du Cedin, pour son dévouement et son efficacité sans faille, aux éditions Pedone, enfin, pour leur soutien amical et confiant et leur disponibilité de tous les instants.

Mathias FORTEAU et Muriel UBÉDA-SAILLARD